



PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du :	Mercredi 08 janvier 2020
Pilotes du Pôle :	Gabriel GÔ – Guy RIBRAULT
Présidence :	Gabriel GÔ
Présents :	Claude BARRE – René BRUGGER – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Yannick TESSIER
Assiste :	Gilles DAVID
Excusés :	Denis MICHAUD – Guy RIBRAULT – Gilles SEPCHAT

Préambule :

M. Claude BARRE membre du club CHATEAU GONTIER FC (528431)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Gabriel GÔ, membre du club ROUILLON ET. De LA GERMINIERE (524226)
M. Alain LE VIOL, membre du club THOUARE SUR LOIRE (502138)
M. Yannick TESSIER, membre du club FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation des Procès-verbaux

Les Procès-verbaux suivants sont adoptés sans modifications :

- PV N° 11 du 20 novembre 2019.
- PV N°12 du 20 décembre 2019.

3. Coupe de France – Saison 2019/2020

La commission félicite les 02 équipes de la Ligue qualifiées pour les 1/16^{èmes} de Finale, à savoir :

- Angers SCO
- Nantes FC

4. Matches remis – reportés – à jouer

La commission fait le point sur le calendrier des matches remis – reportés – à jouer.

Compétition	N° Match	Match	Date Initiale	Report	Nouvelle date
Championnat / Coupe/Ch Réserves					
National 3	21469411	Pouzauges Bocage FC 1 / Vertou USSA 1	11/01/2020	En Appel	A fixer ???
National 3	21469415	Saumur OFC 1 / La Roche sur Yon VF 1	09/11/2019	11/01/2020	
National 3	21469440	Le Mans FC 2 /Fontenay le Comte VF 1	14/12/2019	11/01/2020	
R1 Intersport « A »	21515577	Mayenne Stade FC 1 / La Ferté Bernard VS 1	09/11/2019	11/01/2020	
R1 Intersport « B »	21515833	La Suze FC 1 / Laval Bourny AS 1	02/11/2019	21/12/2019	01/02/2020
R1 Intersport « B »	21515839	Sablé sur Sarthe FC 2 / La Suze FC 1	10/11/2019	05/01/2020	16/01/2020
R1 Intersport « B »	21515842	Château-Gontier Anc. 1/ Segré ES 1	09/11/2019	21/12/2019	01/02/2020
R1 Intersport « B »	21515851	Sablé sur Sarthe FC 2 / Segré ES 1	08/12/2019	12/01/2020	
Régional 2 « A »	21516125	Murs Erigné ASI / Les Sorinières Elan 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 2 « A »	21516126	Vieillevigne la Planche AS 1/ Angers Vaillante	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 2 « C »	21516677	Louvéry Sports 1 / Aizenay France 1	03/11/2019	12/01/2020	
Régional 2 « C »	21516684	Mamers SA 1 / Saumur FC 2	10/11/2019	12/01/2020	
Régional 2 « C »	21516702	Saint-Saturnin FC 1 / Challans FC 2	15/12/2019	12/01/2020	

Régional 2 « D »	21516813	Changé CS 1 / Les Sables d'Olonne FCOC 1	10/11/2019	12/01/2020	
Régional 2 « D »	21516828	Guérande Saint-Aubin 1/ US Changé US 2	01/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « A »	21516964	St Nazaire FC Imma. 1 / L'Hermenault FCPB 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « C »	21517225	Laval US 1 / Angers Croix Blanche AF 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « C »	21517227	Andard Brain ES / L'Huisserie ASL 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « E »	21517489	La Suze FC 3 / Spay US 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « E »	21517492	La Roche sur Yon VF 3/ La Chaise le Vicomte FEC 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « G »	21517748	Chauché US 1/ Sablé sur Sarthe FC 3	01/12/2019	22/12/2019	02/02/2020
Régional 3 « G »	21517751	Sévremont La Flo Cha 1 / JS Solesmes 1	01/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « H »	21517869	SegréES 2 / Fougerolles du Plessis US 1	10/11/2019	12/01/2020	
Régional 3 « H »	21517872	Pouancé USA 1 / Rouillon EG 1	10/11/2019	12/01/2020	
Régional 3 « H »	21517886	Gorron FC 1 / Bécon Villem. St- Augu 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « H »	21517888	Pays de Juhel US 1 / Arnage-Pontlieue 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « H »	21517887	Beaumont SA 1 / Pouancé USA 1	15/12/2019	02/02/2020	
Régional 3 « H »	21517890	Fougerolles du Plessis US 1 / Loué CA 1	15/12/2019	02/02/2020	
Régional 3 « I »	21517996	Forcé US 1 / Tiercé Cheffes AS 1	03/11/2019	12/01/2020	
Régional 3 « I »	21518013	Pellouailles Corzé FC 1 / Bonnétable P. 1	01/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « I »	21518019	La Chappelle st Aubin AS 1 / Cantenay Epinard US 1	15/12/2019	05/01/2020	02/02/2020
Régional 3 « I »	21518021	Bonnétable P. 1 / Forcé US 1	15/12/2019	02/02/2020	
Régional 3 « I »	21518020	Meslay du Maine AS 1 / Tiercé Cheffes AS 1	15/12/2019	02/02/2020	
Régional 3 « J »	21518134	Château Gontier Anc. 2 / Saint-Fulgent La Vigil. 1	10/11/2019	12/01/2020	
Régional 3 « J »	21518150	Les Lucs sur Boulogne USLB 1 / Mayet Vigil. 1	15/12/2019	12/01/2020	
Régional 3 « J »	21518154	Bazouges-Cré US 1 / Changé US 3	15/12/2019	12/01/2020	
Challenge Réserves « A »	21567984	Coulaines JS 2 / Sablé sur Sarthe FC 2	08/12/2019	02/02/2020	

Les prochaines dates disponibles sont les Dimanches 02 et 16 février 2020.

5. Matchs inversés

Match – 21516125 : Les Sorinières Elan 1 / Murs Erigné ASI 1 – Régional 2 « A » (date initiale 15/12/2019) reporté au 12/01/2020

Match inversé à la demande des deux clubs.

Demande des deux clubs de rétablir l'ordre initial de la rencontre.

La commission décide de rétablir l'ordre initial de la rencontre, à savoir :

- 21516125 : Murs Erigné ASI 1 / Les Sorinières Elan 1 – Régional 2 « A »

à jouer le :

- Dimanche 12 janvier 2020 à 15h00

Match – 21516702 : Challans FC 2 / Saint-Saturnin Arche FC 1 – Régional 2 « C » (date initiale 15/12/2019) reporté au 12/01/2020

Match inversé et changement de date à la demande de Challans FC (Coupe de France le 05/01/2020 pour Challans FC).

Demande de Saint-Saturnin Arche FC de rétablir l'ordre initial de la rencontre.

La commission décide de rétablir l'ordre initial de la rencontre, à savoir :

- 21516702 : Saint-Saturnin Arche FC 1 / Challans FC 2 – Régional 2 « C »

à jouer le :

- Dimanche 12 janvier 2020 à 15h00

6. Forfaits

Match – 21567986 : Changé US 2 / Mulsanne Téléché AS 2 – Challenge des Equipes Réserves des Championnats Séniors de la LFPL « A » du 07/12/2019

La commission enregistre le forfait d'avant match de Mulsanne Téléché AS.

Amende de 26,00 € à Mulsanne Téléché AS (article 9 du Règlement du Challenge des Equipes Réserves des Championnats Séniors de la LFPL).

Match – 21568041 : Les Herbiers VF 3 / Pouzauges Bocage FC 2 – Challenge des Equipes Réserves des Championnats Séniors de la LFPL « C » du 08/12/2019

La commission enregistre le forfait d'avant match des Herbiers VF.

Amende de 26,00 € aux Herbiers VF (article 9 du Règlement du Challenge des Equipes Réserves des Championnats Séniors de la LFPL).

7. Dossier transmis par les Commissions Régionales

➡ Commission Régionale d'Appel Réglementaire – PV N°06 du 19 décembre 2019

Match – 21469411 : Pouzauges Bocage RC 1 / Vertou USSA 1 – National 3 « B – Pays de la Loire » du 02 novembre 2019

La commission prend acte de la décision de la Commission Régionale d'Appel Réglementaire (PV N°06 du 19 décembre 2019) de :

- Donner match à rejouer.

➡ Commission Régionale des Règlements et Contentieux – PV N°28 du 08 janvier 2020

Match – 21517354 : Vigneux de Bretagne ES 1 / Saint-Ouen des Toits H. 1 – Régional 3 « D » du 22.12.2019

La commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux (PV N°30 du 08 janvier 2020) de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain.

8. Matchs remis sur le terrain le jour du match

Match – 21469433 : Pouzauges Bocage FC 1 / Fontenay le Comte VF 1 – National 3 « B – Pays de la Loire du 30.11.2019

Match – 21516125 : Murs Erigné ASI 1 / Les Sorinières Elan 1 - Régional 2 « A » du 15.12.2019

Match – 21517492 : La Chaize le Vicomte FEC 1 / La Roche sur Yon VF 3 – Régional 3 « E » du 16.12.2019

Match – 21515842 : Château-Gontier Anc. 1 / Segré ES 1 – Régional 1 Intersport « B » du 21.12.2019

La Commission constate que les arbitres des rencontres en rubrique ont indiqué sur l'annexe de la feuille de match informatisée et/ou dans leurs rapports qu'ils considéraient que le terrain où était prévue la rencontre était impraticable.

Ils ont pris la décision de ne pas faire jouer le match qu'ils avaient la charge de diriger (article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Séniors Masculins de la L.F.P.L.).

En conséquence et en application des dispositions de l'article 17 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Séniors Masculins de la L.F.P.L., la Commission décide matchs à jouer.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse seront réglés par la Caisse des Intempéries de la L.F.P.L..

9. Homologation du résultat des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L.

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Régionaux Seniors Masculins et du Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L. qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 22 décembre 2019 inclus (Article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

10. Championnats Régionaux Seniors Masculins

➔ Classements

La Commission prend acte des classements suivants, établis au 08 janvier 2020 :

- National 3,
- Régional 1 Intersport,
- Régional 2,
- Régional 3,
- Challenge des Equipes Réserves des Championnats Seniors de la L.F.P.L..

11. Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta – Saison 2019/2020

➔ Homologation des résultats des rencontres du 7^{ème} tour

La commission homologue le résultat des rencontres du 7^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

Elle remercie les clubs qui ont transféré la Feuille de Match Informatisée et le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Tirage au sort du 8^{ème} tour – 1/16^{èmes} de Finale

La commission procède au tirage au sort des rencontres du 8^{ème} tour – 1/16^{èmes} de Finale qui auront lieu le dimanche 23 février 2020 à 14h30 (heure d'hiver) sur le terrain du club premier nommé.

- Total des équipes disponibles par Districts :

District 44	District 49	District 53	District 72	District 85	Total
06	08	03	06	09	32

- Total des équipes disponibles par Championnats :

National 3	Régional 1 Intersport	Régional 2	Régional 3	Division 2	Total
09	09	09	04	01	32

- 16 matchs.

➔ Calendrier

La commission fixe le calendrier et les horaires des rencontres, mais laisse aux clubs qui le souhaitent la possibilité d'avancer ces rencontres le samedi entre 18h00 et 20h00.

Chaque demande devant être effectuée via « Footclubs » selon la procédure « Modification de Match » dans les formes et délais réglementaires (soit au moins 4 jours avant la date de la rencontre).

Toute autre demande sera soumise à la validation de la commission.

➔ Calendrier Planning

La commission fixe les dates des prochains tours :

- 1/16^{èmes} de Finale : Dimanche 23 février 2020

- 1/8^{èmes} de Finale : Dimanche 22 mars 2020
- ¼ de Finale : Dimanche 12 avril 2020
- ½ Finales : Dimanche 03 mai 2020
- Finale : Date et lieu à fixer en fonction des équipes qualifiées

Les autres dates initialement prévues au Calendrier Général pour des tours de Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta demeurent comme dates des matchs remis/reportés/à rejouer.

➔ Remboursement des frais de déplacement

La commission demande aux services administratifs de la L.F.P.L. de rembourser les déplacements des équipes ayant effectué 3 et plus déplacements consécutifs à l'occasion du 8^{ème} tour – 1/16^{èmes} de Finale de la Coupe des Pays de la Loire Seniors « Konica Minolta » selon la liste publiée en annexe de ce procès-verbal.

12. Calendrier

La commission prend connaissance du calendrier F.F.F. (Ligue 1, Ligue 2 et Coupe de France) pour la saison 2020/2021.

13. Installations Sportives – Terrains National 3 et Régional 1 Intersport

La commission fait le point sur la situation des clubs (terrains principaux et terrains de replis).

Elle demande aux services de la Ligue de transmettre les tableaux récapitulatifs aux délégués des rencontres et à la Commission Régionale des Arbitres.

➔ National 3 « B – Pays de la Loire »

Situation du terrain de Laval Stade FC 2

- **Stade Marcel Boulanger (NNI : 530960102 – Niveau 6SYE) à Ernée**

La commission constate que le terrain précité ne correspond pas aux normes exigées à l'article 13 du Règlement du Championnat de National 3.

En conséquence, décide maintenir jusqu'au 14 mars 2020 la dérogation accordée lors de sa réunion du 10 novembre 2019 (PV N°10).

Elle rappelle au club de Laval Stade FC ses obligations relatives à la sécurité des rencontres.

A savoir que :

- 1) La sécurité des rencontres sera assurée par trois stadiers bénévoles et M. Frédéric GASNAULT – responsable sécurité du club de Laval Stade FC,
- 2) L'accès des joueurs et officiels sera sécurisé et indépendant des entrées du public.

La commission demande aux services administratifs de la Ligue d'informer les responsables des délégués, des arbitres ainsi que les clubs.

Elle note que les matchs concernés sont les suivants :

- 21469459 : Laval Stade FC 2 / Fontenay le Comte VF 1 du Samedi 25 janvier 2020 à 18h00
- 21469474 : Laval Stade FC 2 / Sablé sur Sarthe FC 1 du Samedi 15 février 2020 à 18h00
- 21469494 : Laval Stade FC 2 / Challans FC 1 du Samedi 14 mars 2020 à 18h00

Les délégués désignés sur ces rencontres vérifieront la stricte mise en place des mesures annoncées par le club de Laval Stade FC. Ceux-ci feront un rapport précis de ces mesures qui sera adressé à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Seniors Masculins.

Elle demande également aux officiels : Délégués et arbitres, de tout mettre en œuvre afin que les rencontres prévues se déroulent dans les conditions normales au regard des mesures prises pour la sécurité des acteurs.

➔ Régional 1 Intersport

Situation du terrain de Beaucouzé SC 1

- **Stade Jacques Aubineau 1 (NNI : 490200101 – Niveau 5SYE) à Beaucouzé**

La commission constate que le terrain précité ne correspond pas aux normes exigées à l'article 13 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence, décide d'accorder une dérogation au club de Beaucozoué SC pour utiliser le terrain susnommé jusqu'à la fin de la saison 2019/2020.

Dossier transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives pour mise en conformité de l'installation concernée.

➡ Régional 1 Intersport

Situation du terrain de Laval Bourny AS 1

- **Stade de La Croix des Landes (NNI : 531300901 – Niveau 5) à Laval**

La commission constate que le terrain précité ne correspond pas aux normes exigées à l'article 13 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins.

En conséquence, décide d'accorder une dérogation au club Laval AS Bourny pour utiliser le terrain susnommé jusqu'à la fin de la saison 2019/2020.

Dossier transmis à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives pour mise en conformité de l'installation concernée.

14. Demandes de modifications de matchs

La commission prend acte des demandes de modifications de matchs effectués par les clubs concernés dans les formes et délais réglementaires sur Footclubs et enregistrées sur Foot2000 par les services administratifs de la Ligue :

Compétition	N° Match	Match	Date initiale	Nouvelle Date / Nouvel Horaire
Régional 3 « J »	21518136	Craon ES 1 / Château-Gontier FC 1	08/12/2019 – 15h00	Samedi 07/12/2019 – 18h30
Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22213151	La Roche sur Yon VF 1 / Rezé FC 1	08/12/2019 – 15h00	Samedi 07/12/2019 – 18h00
Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22213173	Aizenay France 1 / La Chapelle Basse Mer USLD 1	08/12/2019 – 14h30	Samedi 07/12/2019 – 19h00
Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta	22213176	Saumur OFC 1 / Saint-Sébastien sur Loire FC 1	08/12/2019 – 14h30	Samedi 07/12/2019 – 18h00
Challenge des Equipes Réserves « A »	21567986	Changé US 2 / Mulsanne Téléché AS 2	08/12/2019 – 15h00	Samedi 07/12/2019 – 17h30
Challenge des Equipes Réserves « B »	21568014	Saumur OFC 2 / Saint-Sébastien sur Loire FC 2	08/12/2019 – 15h00	Samedi 07/12/2019 – 15h00
Régional 2 « D »	21516832	Saint-Nazaire AF 2 / La Flèche RC 2	15/12/2019 – 15H00	Samedi 14/12/2019 – 18h00
National 3	21469433	Pouzauges Bocage FC 1 / Fontenay le Comte VF 1	04/01/2020 – 18h00	Samedi 21/12/2019 – 15h00
Régional 1 Intersport « A »	21515571	Mayenne Stade FC 1 / La Roche sur Yon ESOFV 1	04/01/2020 – 18h00	Samedi 21/12/2019 – 18h00
Régional 1 Intersport « B »	21515833	La Suze FC 1 / Laval Bourny AS 1	04/01/2020 – 18h00	Samedi 21/12/2019 – 18h00
Régional 1 Intersport « B »	21515842	Château-Gontier Anc. 1 / Segré ES 1	04/01/2020 – 18h00	Samedi 21/12/2019 – 18h00
Régional 3 « D »	21517354	Vigneux de Bretagne ES 1 / Saint-Ouen des Toits H. 1	05/01/2020 – 15h00	Dimanche 22/12/2019 – 15h00
Régional 3 « G »	21517751	Sèvremont La Flo Cha 1 / Solesme JS 1	05/01/2020 – 15h00	Dimanche 12/01/2020 – 15h00
National 3	21469415	Saumur OFC 1 / La Roche sur Yon VF 1	12/01/2020 – 15h00	Samedi 11/01/2020 – 18h30
Régional 1 Intersport « A »	21515601	Mayenne Stade FC 1 / Bonchamp ES 1	18/01/2020 – 18h00	Samedi 18/01/2020 – 17h00
Régional 3 « D »	21517364	Loireauxence Varades 1 / Nort sur Erdre AC 1	19/01/2020 – 15h00	Samedi 18/01/2020 – 18h00
Régional 2 « A »	21516138	Les Essarts FCG 1 / Sainte-Cécile Saint-Martin FC 1	26/01/2020 – 15h00	Samedi 25/01/2020 – 15h00

15. Courriers – Courriels – Questions Diverses

➡ Procès-verbal Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives – PV N°02 du 31 octobre 2019
Pris connaissance.

➡ Procès-verbal Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives – PV N°02 du 16 décembre 2019
Pris connaissance.

16. Calendrier des réunions

➡ Prochaine réunion :

Mercredi 04 mars 2020 à 15h00 au siège de la L.F.P.L. à Saint-Sébastien sur Loire.

19h00 : Tirage public du tableau final de la Coupe des Pays de la Loire Konica Minolta au siège de la société OMR à Saint-Sébastien sur Loire.

Le Président de séance
Gabriel GÔ



Le Secrétaire de séance,
René BRUGGER





**Remboursement des frais de déplacements des clubs
Coupe des Pays de la Loire Seniors « Konica Minolta »**

8^{ème} tour – 1/16^{èmes} de Finale – Coupe des Pays de la Loire Seniors Konica Minolta

Clubs	Frais remboursés
590211 – Saint-Nazaire AF	234,00 €
	TOTAL = 234,00 €